

Toutes mes amies le sont déjà...

Autor(en): **Ballin, Luisa**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rapports de domination entre les sexes et constitue une violation des droits humains, en raison de la discrimination de sexe qui opère ici, en violation donc aussi de l'égalité de traitement que le droit international prétend garantir aux femmes comme aux hommes.

Nouvelle approche

Les féministes, comme d'autres groupes de lutte pour les droits humains, veulent donc étendre la conception des droits humains, notamment en faisant reconnaître la responsabilité des Etats afin d'y inclure certains actes commis non par les agents (fonctionnaires, policiers, soldats) de l'Etat, mais pas des particuliers.

Féministes et militants des droits humains veulent également un développement additionnel de ces droits, qui porte par exemple sur la reconnaissance en pratique du droit à de l'eau potable, à des soins de santé primaires, à une habitation. Il s'agit à la fois d'une reprise et d'une extension de certains aspects des droits économiques et sociaux déjà admis en droit international.

Un des espoirs d'y parvenir est que cette Conférence permette l'établissement de liens étroits entre les mouvements de lutte pour les droits humains et les mouvements féministes. En effet, dans l'ensemble, ces deux mouvements ont plutôt eu tendance à s'ignorer réciproquement, ce qui les affaiblit chacun, au plan de la réflexion théorique et de l'action politique.

Enfin, l'ensemble de la problématique des droits humains s'inscrit de surcroît dans un contexte où des Etats s'opposent, pour des raisons culturelles et/ou religieuses, aux droits humains tels que définis actuellement car ils les considèrent comme instrument de l'impérialisme occidental. On se trouve alors dans un conflit de type nord-sud, dont les femmes font en général les frais, que l'on pense à la charia islamique et/ou aux mutilations sexuelles traditionnelles. L'inclusion des droits des femmes dans le catalogue des droits humains pourrait encore renforcer ce conflit, mais elle est une des conditions d'amélioration de la vie des femmes.

Patricia Schulz

Toutes mes amies le sont déjà...

Pour la première fois, la question des mutilations sexuelles soulevée par les pays africains eux-mêmes lors de la 46^e Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé.

Si elle s'accompagne de mesures concrètes et efficaces, la résolution que vient d'adopter l'OMS – introduite par plusieurs pays africains – pourrait avoir une portée historique.

Pour la première fois les mutilations sexuelles, décriées depuis plus de vingt ans, les mariages d'enfants et les restrictions alimentaires durant la grossesse ont été reconnus comme «un frein à la réalisation des objectifs de la santé, du développement et du respect des droits fondamentaux de tous les membres de la société».

Cause de mortalité maternelle et infantile importante, les mutilations sexuelles martyrisent plus de 80 millions de nouvelles-nées, de fillettes et de femmes, dans plus d'une trentaine de pays, principalement d'Afrique orientale. Dans de nombreux cas, il en résulte des hémorragies et des infections vésico-vaginales, une stérilité, le tétanos. Sans parler des traumatismes psychologiques subis par des bébés qui, après avoir risqué l'étouffement en naissant de mères excisées, doivent à leur tour subir cette torture au nom de la tradition¹.

Argument culturel

Peu d'informations retracent l'origine des mutilations sexuelles. Elles existaient depuis plus de 2500 ans, soit avant l'avènement du christianisme et de l'islam. On en retrouve les traces sur plusieurs continents. On ne peut donc l'attribuer ni à une religion, ni à un peuple en particulier².

Le fait que le problème ne soit pas d'ordre médical, mais comporte surtout des

éléments religieux et culturels, rend le problème plus complexe à résoudre selon le Dr Mark Belsey. Nombreuses sont les familles concernées qui pensent que les mutilations sexuelles servent au comportement chaste et monogame de la femme – en supprimant en somme la sexualité – et la protègent du viol. «Dans certains milieux, on estime que la femme qui n'a pas été excisée est marquée du sceau de l'infamie, ne trouvera pas de mari et sera exclue du groupe social. D'où le paradoxe qui voit les victimes elles-mêmes défendre avec acharnement ces pratiques!»

De nombreux témoignages illustrent les préjugés socio-culturels qui existent à propos des mutilations sexuelles féminines:

– «Je me suis décidée à me faire exciser parce que toutes mes copines l'étaient déjà.»

– «Selon mes parents, il paraît que la femme qui n'est pas excisée avant d'aller chez son mari n'a pas de valeur.»

– «Les femmes veulent imiter les hommes (qui sont circoncis).»

– «Elle sert à rendre la femme sociable.»

– «Les femmes non excisées sont des malheureuses qui se promènent avec un escargot au sexe!»

– «Il faut respecter aussi les traditions car si une femme qui doit subir l'opération ne le fait pas, les fétiches s'en prennent à elle et peuvent la rendre folle, ou la maudire autrement.»

– «Cette épreuve est aussi et avant tout une formation au «stoïcisme». C'est-à-dire une idéologie qui professe le courage, l'endurance, qui permet à la victime de supporter toutes les souffrances. Chacun retient que la douleur peut et doit être maîtrisée.»

– «C'est une simple opération pour sauver les filles de la mort. Si l'excision tuait, cette pratique aurait disparu!»

Et pourtant, l'excision tue, et trop souvent!

Comment dans ces conditions empêcher cette pratique couramment répandue jusque dans des groupes résidant en Europe, aux Etats-Unis ou en Australie? «En faisant comprendre aux hommes que le fait d'épouser une femme non excisée n'est pas un déshonneur et que la santé de leur futur enfant en dépend; en convaincant les sages-femmes qui pratiquent ces mutilations qu'elles ne perdront pas leur prestige au sein de la société où elles jouissent d'une immense considération, que leur salaire peut être assuré différemment» estime Mark Belsey. Et de conclure: «Pour faire disparaître ces pratiques, il faut aider les mentalités à évoluer, travailler en étroite collaboration avec les secteurs de la société où elles subsistent. Criminaliser ou pénaliser ne sert qu'à rendre ces mutilations sexuelles clandestines, donc dangereuses. Il faut conscientiser et non pénaliser. Enfin, admettre une fois pour toutes qu'il s'agit d'un problème de santé publique, de droit de la personne, et de dignité humaine.»

Luisa Ballin

¹ Un film terrible et bouleversant témoigne des souffrances infligées à des millions de femmes: *La Duperie*, produit par le comité Inter-Afrique (établi à Genève). Il a reçu la mention spéciale Prix pour les droits humains lors des dernières rencontres médias Nord-Sud.

² Selon une enquête menée par le comité Inter-Afrique (janvier 93).